

# Le fonds pour l'environnement mondial

## Table des matières

<b>1</b>	<b>COMPRENDRE LE FEM ET SON FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
	<b>Présentation</b>	<b>3</b>
	<b>1.2 Acteurs principaux</b>	<b>5</b>
	1.2.1 L'assemblée	5
	1.2.2 Le conseil du FME	6
	1.2.3 Le secrétariat	6
	1.2.4 Le directeur général et président	6
	1.2.5 Le groupe consultatif pour la science et la technologie	6
	1.2.6 Les pays hôtes	6
	1.2.7 Les agents d'exécution (AE)	7
	1.2.8 Les agents de réalisation	7
	1.2.9 Les organismes d'exécution	7
	1.2.10 Les initiateurs de projet	8
	1.2.11 Les organisations non gouvernementales	8
	<b>1.3 Types de subventions du FEM</b>	<b>8</b>
	1.3.1 Projets à part entière	8
	1.3.2 Projets de moyenne envergure	10
	1.3.3 Mécanisme de préparation des projets (PDF)	11
	1.3.3.1 Bloc A	11
	1.3.3.2 Bloc B	11
	1.3.3.3 Bloc C	11
	1.3.4 Financement des activités habilitantes	11
	1.3.5 Programme de microfinancements	12
	1.3.6 Fonds d'investissement pour l'environnement	12
	<b>1.4 Avantages et inconvénients</b>	<b>12</b>
	<b>1.5 Facteurs de réussite</b>	<b>13</b>
	<b>1.6 Méthodologie par étape</b>	<b>13</b>
	1.6.1 Projets à part entière	14
	1.6.2 Projets de moyenne envergure	21
<b>2</b>	<b>ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ .....</b>	<b>23</b>
<b>3</b>	<b>RESSOURCES .....</b>	<b>26</b>
	<b>3.1 Références bibliographiques</b>	<b>26</b>

<b>3.2 Sites Internet</b>	<b>26</b>
<b>3.3 Contacts</b>	<b>27</b>
<b>3.4 Annexe 1. Modèle de demande de PDF-A (PNUE)</b>	<b>28</b>
<b>3.5 Annexe 2. Modèle de document technique pour un projet à part entière</b>	<b>29</b>
<b>3.6 Annexe 3. Modèle de page de couverture pour une demande de PDF-B</b>	<b>31</b>
<b>3.7 Annexe 4. Modèle de demande de PDF-B (PNUE)</b>	<b>32</b>
<b>3.8 Annexe 5. Modèle de fiche de projet à part entière</b>	<b>33</b>

## 1 COMPRENDRE LE FEM ET SON FONCTIONNEMENT

### 1.1 Présentation

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un mécanisme financier international créé en 1991, qui réunit 176 pays membres, des banques et des institutions multilatérales, la communauté scientifique, et un large spectre de structures privées et d'ONG, destiné à articuler et à réaliser un programme commun d'actions en faveur de l'environnement mondial. Pour mettre en place ce programme, le FEM accorde des aides aux pays éligibles pour financer en partie des projets consacrés aux menaces sur l'environnement mondial dans quatre "domaines d'intervention" : la disparition de la diversité biologique, les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche ozone et la dégradation des eaux internationales. Les projets qui concernent la dégradation des sols ou les polluants organiques persistants (POP) peuvent également bénéficier d'un financement du FEM.

Les opérations du FEM sont coordonnées par un Secrétariat situé à Washington et elles sont exécutées principalement par la Banque mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), et le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE), appelés les Agents d'exécution (AE). Les banques régionales de développement (la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement), l'ONUDI, la FAO et le FIDA sont devenus à leur tour organismes d'exécution et jouent ainsi un rôle bien plus important au sein du FEM. Les projets FEM peuvent être proposés par les gouvernements, les institutions nationales, les communautés locales, les organisations non-gouvernementales (ONG), les agences scientifiques internationales et les sociétés du secteur privé des pays éligibles. L'AE travaillera ensuite en partenariat avec l'"initiateur de projet" et l'aide à en élaborer le concept avec un appui financier du FEM. Depuis sa création, le FEM a financé plus de 1 000 projets dans plus de 140 pays. L'investissement du FEM dans ces projets s'élève à quelque 4 milliards dollars américains, pour un cofinancement de la part d'autres sources,

### Glossaire

**Activités de référence** : activités du projet conçues pour atteindre des objectifs *nationaux* de préservation/développement durable, par opposition aux activités "alternatives" du FEM, destinées à produire des avantages supplémentaires en matière de diversité biologique mondiale.

**Cofinancement** : financement du projet à partir de sources autres que le FEM. La contribution du FEM ne permet de financer que les activités du projet qui apportent des avantages à l'échelle mondiale. Le cofinancement doit couvrir les coûts de projet concernant la réalisation d'objectifs nationaux (ou de référence).

**Document technique** : avant-projet de plusieurs pages, destiné à apporter les informations qui permettront à l'Agent d'exécution de comprendre la justification d'un financement éventuel par le FEM, et également de se prononcer sur l'admissibilité au financement du FEM.

**Surcoûts** : coûts supplémentaires des activités d'un projet - au-delà des coûts de référence - permettant de fournir des avantages au niveau mondial.

**Stratégie opérationnelle (SO)** : "feuille de route" stratégique d'ordre général qui a pour but d'orienter les financements du FEM et les activités connexes. Cette feuille expose l'orientation à long terme du FEM, le cadre de l'allocation des ressources, et précise les objectifs de financement opérationnel et les activités de suivi et évaluation.

**Fiche de projet** : proposition de projet plus détaillée (le texte principal compte en général 15 à 20 pages). Il s'agit du document principal dans l'examen prévu par le cycle de projet FEM, y compris pour

**Document de projet** : document final qui détaille le projet, y compris son budget, ses termes de référence, et son plan de travail. L'approbation du Conseil du FEM.

**Cycle de projet** : succession d'étapes du projet, de l'idée initiale à sa finalisation, consistant pour l'essentiel à l'élaboration du concept, la préparation du projet, son examen, son approbation et son exécution.

privées ou publiques d'un montant proche de 12 milliards dollars américains. En août 2002, 32 pays bailleurs de fonds avaient engagé près de 3 milliards dollars américains dans le financement de projets FEM sur une période de quatre ans (participation appelée la « Reconstitution des ressources »).

Le FEM a plusieurs "fenêtres de financement". Les *subventions à part entière* apportent des montants supérieurs à 1 million dollars américains, et ont généralement une période de mise en œuvre de cinq ans. Les *subventions de moyenne envergure* peuvent atteindre 1 million dollars américains mais leur montant est généralement inférieur. Le *programme de micro-financements* apporte des aides allant jusqu'à 50 000 dollars américains. Un cycle de projet complexe doit être traversé pour pouvoir obtenir un financement FEM. En supposant que le financement soit approuvé, la période séparant la conception initiale du projet du déboursement des fonds FEM atteint habituellement deux ans pour les projets à part entière et six mois et plus pour les projets de moyenne envergure. Les accords de mise en œuvre/exécution du projet peuvent également être assez complexes, selon les objectifs du projet.

Plusieurs traités internationaux contribuent à guider les travaux du FEM dans les domaines d'intervention. Le FEM est en particulier « l'instrument financier » de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCC). En tant qu'instrument financier du CBD, le FEM reçoit des orientations de la Conférence des parties (COP) sur la politique, la stratégie, les priorités de programmation, et les critères d'éligibilité concernant l'utilisation des ressources financières. Le FEM collabore aussi étroitement avec d'autres traités et accords. Pour qu'un projet soit éligible à un financement dans le domaine d'intervention de la diversité biologique, le pays doit avoir adhéré à la CBD.

Dans le domaine d'intervention de la diversité biologique, le FEM peut aider à la fois la préservation *in situ* (environnement naturel) et *ex situ* ainsi que l'utilisation durable de la biodiversité, importante pour la planète dans son ensemble, aux niveaux intra et interspécifiques, et/ou écosystémiques. Les cinq "programmes opérationnels" (PO) du domaine d'intervention de la diversité biologique sont :

- PO 1 : écosystèmes arides et semi-arides ;
- PO 2 : écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles ;
- PO 3 : écosystèmes forestiers ;
- PO 4 : écosystèmes de montagne ;
- PO 13 : biodiversité agricole.

Un projet proposé dans le domaine d'intervention de la diversité biologique doit concerner un ou plusieurs programmes opérationnels. Jusqu'en 2000, le FEM avait consacré plus de 1 milliard dollars américains au financement de 345 projets sur la biodiversité et les actions correspondantes. Ces sommes avaient généré une contrepartie de 1,7 milliards dollars américains auprès des pays bénéficiaires, des bailleurs d'aide bilatérale, d'autres institutions de développement, du secteur privé et des ONG, pour la réalisation de ces projets.

Hors le domaine d'intervention de la biodiversité, les projets liés à la conservation peuvent bénéficier d'un financement sous le programme opérationnel PO12 intitulé « Gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles », récemment ajouté. Ce PO soutient les activités intersectorielles qui se concentrent sur la gestion de l'écosystème et des schémas d'utilisation des ressources pour le développement, aux niveaux régional et national. Les activités des projets doivent inclure un ou plusieurs des aspects suivants :

- préservation et utilisation durable de la biodiversité ;
- protection des eaux internationales ;
- impact positif sur le changement climatique.

Un concept important à comprendre en matière de financement FEM est celui de "surcoût". Le FEM finance les coûts additionnels ou "surcoûts" des projets, encourus par les pays en développement éligibles, dans l'exécution d'activités qui dépassent leurs intérêts nationaux immédiats et apportent des avantages *globaux*. Les coûts de projets associés à la réalisation d'objectifs *nationaux* et à l'obtention d'avantages *nationaux* doivent être financés par d'autres sources. Cela s'appelle le "cofinancement" et peut inclure des apports en nature (ex : terres, matériel et temps de travail). Le FEM requiert habituellement un cofinancement à un taux de 2/1 ou plus, de contreparties. Chaque projet environnemental est susceptible de donner lieu à un mélange d'avantages, certains nationaux et d'autres mondiaux. Un calcul des surcoûts fera apparaître la portion des coûts du projet pouvant bénéficier d'un financement FEM, distinction faite entre le coût des programmes ciblant des objectifs nationaux (coûts "de référence") et celui des actions à l'avantage de l'environnement mondial (coûts de l'"alternative" du FEM). Pour plus amples informations sur les surcoûts, consulter :

[GEF Report on Incremental Costs](#)

[GEF Note on Incremental Costs](#)

[GEF Progress on Incremental Costs](#)

Des données supplémentaires sont disponibles en ligne à l'adresse :

[http://www.gefweb.org/Operational\\_Policies/Eligibility\\_Criteria/Incremental\\_Costs/incremental\\_costs.html](http://www.gefweb.org/Operational_Policies/Eligibility_Criteria/Incremental_Costs/incremental_costs.html)

La politique de suivi et d'évaluation de FEM (S&E) a été conçue pour permettre le suivi permanent et systématique des projets FEM et des évaluations périodiques de ces projets et des résultats généraux obtenus par le FEM. La responsabilité en la matière se partage entre le Secrétariat du FEM, les AE et les Agents de réalisation qui se chargent du suivi du projet. Les AE évaluent les projets individuels tandis que l'unité S&E du Secrétariat du FEM prend en charge le suivi et l'évaluation de l'ensemble du portefeuille du FEM, des domaines d'intervention, des programmes opérationnels, ainsi que des activités intersectorielles. Le suivi et l'évaluation sont particulièrement décisifs en matière d'efficacité du FEM pour trois raisons : les projets du FEM sont souvent innovants ou expérimentaux, le FEM instaure une coordination entre de nombreux intervenants, et le développement de programmes opérationnels réussis requiert un apprentissage permanent.

## 1.2 Acteurs principaux

La *diversité* des acteurs habituellement impliqués dans les projets du FEM est l'un des facteurs expliquant les délais importants entre la conception et le financement d'un projet, ainsi que les difficultés fréquemment rencontrées par les porteurs de projet, au cours de leur progression dans le cycle du projet. Les principaux acteurs sont présentés ci-après.

### 1.2.1 L'assemblée

L'Assemblée est composée de tous les pays qui participent au FEM, au nombre de 176 actuellement. Tous les pays peuvent participer, les pays développés devant apporter une

contribution financière. Certains membres représentant des pays en développement contribuent aussi financièrement. L'Assemblée des participants se réunit tous les 3 à 4 ans afin d'examiner les progrès généraux accomplis et les tendances et questions fondamentales.

### 1.2.2 Le conseil du FEM

Principal organe directeur, le Conseil composé de 32 membres, décide des orientations du FEM et approuve formellement le financement des projets proposés. Les décisions de financement se prennent généralement par consensus quoiqu'un règlement concernant le vote existe. Les 176 États membres se répartissent entre 32 "groupes", dont 16 représentent des pays en développement, 14 des pays développés et deux des pays en transition. Les membres du Conseil se réunissent deux fois par an en personne, afin de prendre les décisions politiques et pour étudier les projets proposés. Le Conseil examine également des "tranches" ou programmes de travail, faites de propositions de projets qui seront approuvés à deux autres moments dans l'année, sur la base de documents envoyés à ses membres par voie postale.

### 1.2.3 Le secrétariat

Le Secrétariat du FEM assiste et coordonne toutes les fonctions majeures du FEM. Basé à Washington, son personnel compte une quarantaine de personnes. Environ quatre personnes s'occupent des dossiers importants du domaine d'intervention de la biodiversité. Gonzalo Castro est actuellement le chef de l'équipe diversité biologique du Secrétariat.

### 1.2.4 Le directeur général et président

Le directeur général et président (actuellement Léonard Good jusqu'en juillet 2006) dirige le Secrétariat du FEM et rapporte à l'Assemblée et au Conseil. Il préside également le Conseil du FEM.

### 1.2.5 Le groupe consultatif pour la science et la technologie

Le Groupe consultatif pour la science et la technologie est un corps consultatif de 12 membres qui dépend du Conseil du FEM et apporte des conseils scientifiques et techniques sur les politiques, les stratégies opérationnelles et les programmes du FEM ; il étudie aussi les projets sélectionnés à diverses étapes du cycle du projet. Son travail est assisté par un secrétariat de deux membres basé au siège du PNUE à Washington.

### 1.2.6 Les pays hôtes

Tout pays bénéficiant d'une assistance de la part du FEM ("pays hôte") désigne des représentants officiels en charge des activités du FEM : un **point focal politique** fait le lien avec le Conseil et l'Assemblée du FEM et un **point focal opérationnel** supervise les questions se rapportant au projet. Les projets soumis au FEM doivent avoir été formellement agréés par le point focal opérationnel, signifiant ainsi qu'ils sont présentés sous l'autorité du pays et complémentaires aux programmes et politiques développés au niveau national. Les porteurs de projet devront identifier ces personnes et leurs structures et collaborer avec elles, le plus tôt possible dans le processus d'élaboration du projet. Les coordonnées des points focaux gouvernementaux sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.gefweb.org/participants/Focal\\_Points/Operational/operational.html](http://www.gefweb.org/participants/Focal_Points/Operational/operational.html)

### 1.2.7 Les agents d'exécution (AE)

Les AE supervisent l'élaboration et la préparation des projets, orientent les propositions à travers le cycle de projets du FEM, mettent en place les projets par le biais des Agents de réalisation lesquelles exécutent les projets sur le terrain, suivent et évaluent les projets au cours de leur cycle de vie. En créant le FEM, les pays impliqués ont choisi de puiser dans les avantages comparatifs de trois institutions expérimentées dans la mise en place des projets plutôt que de devoir construire une nouvelle institution. Les trois principales AE sont la Banque mondiale, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Les AE se sont vues chacune confier un "domaine de responsabilité", et elles gèrent principalement les projets relevant de leur domaine de compétence. Ainsi, la Banque mondiale est spécialisée dans les projets d'investissement, le PNUD dans la création de capacités humaines et institutionnelles et le PNUE dans les sujets de recherche spécifiques, le renforcement des capacités et les initiatives multilatérales. Les AE disposent, auprès de leur siège, d'un personnel spécialisé, travaillant à plein temps et assurant la gestion des projets FEM ; la plupart disposent auprès de leurs bureaux régionaux ou nationaux, de personnels spécialisés chargés d'apporter une assistance aux projets du FEM. Les AE suivent les directives et dépendent du Conseil du FEM. En résumé, avoir de bons rapports de travail avec les AE est une condition indispensable aux porteurs de projet, pour réussir un projet financé par le FEM.

### 1.2.8 Les agents de réalisation

Les Agents de réalisation sont chargés de la mise en œuvre des projets individuels au quotidien. Ils sont représentés par des institutions gouvernementales, d'autres agences des Nations-Unies, des ONG, des universités, etc. L'agent de réalisation dépend et collabore étroitement avec l'AE qui supervise le projet. L'agent de réalisation désigne généralement un "gestionnaire" du projet.

### 1.2.9 Les organismes d'exécution<sup>1</sup>

En mai 1999, le FEM a accordé de nouvelles compétences à quatre Banques régionales de développement (la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement), désignées à l'occasion « organismes d'exécution » ; ces banques ont essentiellement pour rôle de partager les activités d'exécution des projets avec les AE. Le degré de délégation des tâches d'exécution, telles que l'assistance à la préparation documentaire du projet, la gestion des fonds du FEM ou le rapport sur le projet, dépendent de l'Agent d'exécution et du projet concerné. Dans tous les cas cependant, les Agents d'exécution demeurent responsables de l'exécution du projet vis-à-vis du FEM. En mai 2000, le Conseil du FEM a accordé les mêmes compétences au profit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). En mai 2001, un élargissement semblable a concerné le Fonds international de développement agricole (FIDA). Les organismes d'exécution disposent également d'un accès facilité aux ressources destinées à la préparation des projets (PDF-B).

---

<sup>1</sup> Voir document du Conseil du FEM GEF C.13/3

### **1.2.10 Les Initiateurs de projet**

L'entité qui soumet le concept initial du projet et souvent l'aide à progresser au cours de la phase de préparation, est l'initiateur de projet. Cette même entité peut être responsable de l'exécution du projet financé sur le terrain. Ce sont le plus souvent des gouvernements et des ONG, dans certains cas, des institutions nationales, communautés locales, établissements universitaires, agences des Nations Unies et opérateurs privés.

### **1.2.11 Les organisations non-gouvernementales**

Informées et efficaces, les organisations non-gouvernementales (ONG) ont participé à la conception du FEM et de son action dès le début. Des organisations villageoises et autres groupes de proximité, des établissements universitaires et des fondations font partie des ONG partenaires associés à l'action du FEM.

Plus de 150 projets financés par le FEM ont été exécutés par des ONG ou dans le cadre de contrats avec ces dernières. A ce jour, le seul programme de micro-financements du FEM, géré par le PNUD, a financé à hauteur maximale de 50 000 dollars américains unitaire, plus de 3 000 projets pour un montant dépassant 60 millions dollars américains ; environ 2 000 de ces projets ont été exécutés par des ONG.

## **1.3 Types de subventions du FEM**

### **1.3.1 Projets à part entière**

Il s'agit d'aider la réalisation de projets à plus long terme demandant au FEM un appui supérieur à 1 million dollars américains. De tels financements sont accordés principalement aux gouvernements et aux organisations régionales/internationales, « Agents de réalisation », les ONG et autres instances gouvernementales demeurant toutefois éligibles dès lors que le point focal opérationnel agréé le projet. Les projets à part entière nécessitent en général entre 18 et 24 mois pour leur élaboration et obtenir l'accord du Conseil. Les porteurs de projets doivent donc être prêts à investir beaucoup de temps et d'efforts pour effectuer le travail préparatoire qui leur assurera l'approbation du Conseil. La durée d'exécution des projets à part entière est habituellement comprise entre 3 et 6 ans. Les projets à part entière représentent actuellement 71 % du portefeuille « diversité biologique » du FEM, les projets de moyenne envergure composant le reste. La Banque mondiale et le PNUD comptent plus de projets de la première catégorie, respectivement 72 % et 76 % alors que le PNUE comptabilise 67% de projets de la seconde catégorie



<b>Étude de cas</b>	<b>Côte d'Ivoire et Burkina Faso : projet pilote de gestion communautaire des ressources naturelles et de la faune d'Afrique de l'Ouest.</b>	<b>Chine : conservation et utilisation durable de la diversité biologique des zones humides.</b>	<b>Amérique centrale : établissement d'un programme de consolidation du couloir biologique méso-américain .</b>
<b>Agent d'exécution</b>	Banque mondiale	PNUD	PNUD / PNUE
<b>Agent de réalisation</b>	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	State Forestry Administration	Commission d'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD)
<b>Montant (millions dollars américains)</b>	13,19	35	23,54
<b>Contribution du FEM (millions dollars américains)</b>	7	12,026	10,94
<b>Durée du projet</b>	5 ans plus une prolongation de 2 ans	5 ans	6 ans
<b>Année de démarrage</b>	1997	2000	1999
<b>Objectifs du projet</b>	le projet vise à conserver l'un des écosystèmes les plus divers et les plus menacés, la Comoé, en impliquant les communautés locales dans l'utilisation durable et rentable des ressources naturelles, et en les assistant dans la gestion des zones de faune, à leur propre avantage et à celui de la biodiversité.	le projet envisage la suppression de barrages dans quatre zones humides représentatives mais différentes, très importantes au plan de la biodiversité mondiale (la plaine Sanjiang, les marais de Ruergai, la Côte de Yancheng et les lacs Dongting). Le FEM apporte son soutien en collaborant étroitement avec les nouveaux programmes gouvernementaux en faveur de la conservation de la biodiversité, d'un développement local durable et de la prévention des inondations.	le projet a pour but de renforcer la conservation de la biodiversité en Amérique centrale et dans le sud du Mexique, au moyen d'un programme de Consolidation du Couloir biologique méso-américain. Ce couloir consiste en un réseau de zones protégées et tampons reliées par des corridors biologiques, soumises à des utilisations et bénéficiant de mesures de protection variées. Le projet permettra aux gouvernements et aux associations des pays méso-américains d'établir ensemble un système intégré de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, dans le cadre des priorités de développement économique, à moyen et long termes.
<b>Sources</b>	<a href="http://www.worldbank.org/afr/findings/english/fin107.htm">http://www.worldbank.org/afr/findings/english/fin107.htm</a>	<a href="http://www.wetland-gef-cpr98.org">http://www.wetland-gef-cpr98.org</a>	<a href="http://www.gefweb.org/Outreach/outreach-Publications/Project_factsheet/LAC-esta-6-bd-undp-unep-eng-ld.pdf">http://www.gefweb.org/Outreach/outreach-Publications/Project_factsheet/LAC-esta-6-bd-undp-unep-eng-ld.pdf</a>

**Tableau 1.**

### 1.3.2 Projets de moyenne envergure

Les aides du FEM peuvent atteindre 1 million dollars américains, destinés à répondre aux demandes des gouvernements et des ONG en matière de financement rapide et flexible. Les projets de moyenne envergure requièrent en général 12 à 18 mois pour leur élaboration et obtenir l'accord de financement mais ils dépassent souvent cette durée. Ce type de contribution du FEM est particulièrement utile au soutien de projets des ONG et au financement des projets de démonstration ou pilotes. Les activités de préparation du projet ne sont pas éligibles, ni celles faisant déjà l'objet de procédures d'approbation accélérée ou visant la prolongation de projets existants. Les projets de moyenne envergure, liés à et/ou complémentaires à un projet plus important ne peuvent pas non plus être aidés à ce titre. Les projets à part entière et de moyenne envergure doivent cibler les causes immédiates et/ou profondes de la perte de biodiversité.

<b>Exemple de projets de moyenne envergure</b>	<b>Népal : projet pilote de démonstration d'utilisation et de gestion durables des ressources de la Vallée d'Arun.</b>	<b>Seychelles : gestion des écosystèmes aviaires.</b>	<b>Costa Rica : préservation de la biodiversité du couloir biologique de Talamanca et de la côte des Caraïbes.</b>
<b>Agent d'exécution</b>	PNUE	Banque mondiale	PNUD
<b>Agent de réalisation</b>	Reconstruction rurale Népal (RRN)	Ministère des affaires étrangères	Asociación Corredor Biológico Talamanca Caribe
<b>Montant</b> (millions dollars américains)	0,8	1	1,269 930
<b>Contribution du FEM</b>	0,625	0,75	0,75
<b>Durée du projet</b>	3 ans	3 ans	3 ans
<b>Année de démarrage</b>	2001	1998	2000
<b>Objectifs du projet</b>	Le projet a pour principal objectif d'organiser et d'analyser les savoirs traditionnels des communautés locales et de l'appliquer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans l'un des écosystèmes de montagne les plus remarquables au monde. La zone du projet située dans la partie Est du bassin versant du fleuve Arun (qui relie le Tibet à l'Inde), représente un niveau exceptionnel de biodiversité toujours plus directement menacé par les activités et la pression anthropiques.	Le projet vise concevoir et à mettre en œuvre des plans d'actions pour la forêt d'altitude, les zones humides côtières et les habitats forestiers des plateaux côtiers, par référence à sept taxons endémiques d'oiseaux menacés ; les activités incluent la création de modèles socio-économiques de restauration insulaire, une évaluation des îles en vue du transfert de populations d'oiseaux, la restauration d'une île comprenant l'éradication d'espèces exotiques, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'habitat et des actions de sensibilisation du public. des campagnes d'information.	Le projet a pour objectif la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité du couloir biologique de Talamanca et de la côte des Caraïbes, par la protection et la gestion des écosystèmes forestiers, marins et d'eau douce écologiquement significatifs, représentés dans la zone, et le développement d'un modèle de co-gestion communautaires.
<b>Sources</b>	<a href="http://www.rrn.org.np/b">http://www.rrn.org.np/b</a>	<a href="http://www.sidsnet.org/">http://www.sidsnet.org/</a>	<a href="http://www.parksinper">http://www.parksinper</a>

	<a href="#">dp.htm</a>	<a href="#">successtories/33.html</a>	<a href="#">il.org/PiP/docs_forms/TalamancaFINAL.doc</a>
--	------------------------	---------------------------------------	--

### 1.3.3 Mécanisme de préparation des projets (PDF)

Compte tenu du travail que demande l'élaboration d'une offre de projet à part entière ou de moyenne envergure, les porteurs peuvent solliciter un financement préparatoire du PDF. Les financements du PDF peuvent servir à évaluer des sites possibles de projet, à identifier les menaces, les causes profondes ou les principaux obstacles rencontrés et à définir les activités qui permettraient d'y faire face ("Interventions FEM"), à évaluer les cadres institutionnels, à rencontrer et à consulter les acteurs locaux, enfin à trouver les opportunités de cofinancement. Le point focal opérationnel doit approuver les propositions adressées au PDF. Il existe trois catégories d'intervention du PDF, les deux plus communes pour un projet de conservation de la biodiversité, relevant des "Blocs A et B" de financement.

#### 1.3.3.1 Bloc A

**Les financements du Bloc A** contribuent à hauteur de 25 000 dollars américains au plus, à la réalisation des premières étapes du projet. La préparation et l'approbation d'un financement PDF-A requièrent en général 4 à 6 mois à compter de l'envoi d'une lettre de couverture à l'AE, signée du point focal opérationnel à l'appui du concept du projet. Les financements PDF-A sont destinés à soutenir l'évolution du concept du projet vers une application du Bloc B ou vers une fiche de projet à part entière ou de moyenne envergure.

#### 1.3.3.2 Bloc B

**Les financements du Bloc B** contribuent à hauteur 350 000 dollars américains à l'élaboration de la fiche du projet à part entière et des documents qui doivent lui être joints. Revu à la hausse par le FEM, ce montant s'élève désormais à 700 000 dollars américains pour les financements PDF-B portant sur la conception de projets *multilatéraux*. L'élaboration et l'approbation d'un financement PDF-B requièrent en général deux années d'instruction auxquelles s'ajoute parfois le temps de présentation du projet préparatoire financé sur le PDF-A. Les projets de moyenne envergure ne peuvent bénéficier des financements PDF-B mais peuvent bénéficier d'une aide au titre du PDF-A.

#### 1.3.3.3 Bloc C

**Les financements du Bloc C peuvent atteindre 1 million dollars américains** ; ils apportent lorsque cela est nécessaire un financement supplémentaire à des projets plus vastes pour compléter la conception technique et l'étude de faisabilité du projet. Les financements PDF-C sont habituellement mis à disposition, une fois que la proposition de projet a été approuvée par le Conseil du FEM.

### 1.3.4 Financement des activités éligibles

Le financement des activités éligibles peut atteindre 450 000 dollars américains, en vue d'aider les pays concernés à préparer leurs inventaires, stratégies, et analyser leurs politiques et plans d'action nationaux en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CBD). Dans le domaine de la biodiversité, ces activités s'attachent à permettre aux pays de préparer leurs stratégies et plans d'action nationaux et/ou leurs premiers rapports nationaux à la CBD. La limite supérieure de ces financements est récemment passée de 350 000 dollars américains à 450 000 dollars américains pour aider les pays à évaluer leurs besoins de renforcement des capacités et de définir leurs priorités nationales.

Si les demandes de financement complémentaires se révèlent nécessaires, elles seront approuvées par le directeur général et président lorsque la demande initiale aura été inférieure au plafond de 450 000 dollars américains, ou par le Conseil dans le cas inverse.

### 1.3.5 Programme de micro-financements

Un programme de micro-financements (PMF) est administré par le PNUD ; il attribue des financements pouvant atteindre 50 000 dollars américains au profit de structures communautaires et d'ONG pour des activités qui répondent à des problématiques locales liées à la biodiversité. Chaque pays participant au PMF désigne son coordonnateur national, son Comité national de sélection et sa stratégie nationale. La sélection des projets est effectuée au niveau *national* par le Comité de sélection et elle n'exige pas l'approbation du Conseil. Le programme de micro-financements est administré exclusivement par le PNUD. À ce jour, il a accordé des financements à plus de 1 300 projets exécutés principalement par des ONG. Pour plus amples informations, consulter le site : <http://www.undp.org/sqp/>

### 1.3.6 Fonds d'investissement pour l'environnement

Certains financements accordés au titre de l'un ou l'autre type de projets, à part entière ou de moyenne envergure, ont été attribués à des fonds d'investissement pour l'environnement, spécialement conçus pour soutenir les initiatives fondées sur la biodiversité. Le FEM réserve habituellement ces fonds au « volet biodiversité » (ex : assistance technique, suivi de l'impact sur la biodiversité). Pour en citer quelques uns : Eco-Enterprises Fund (EEF) (Fonds pour les entreprises écologiques), Fonds Terra Capital et Small and Medium-scale Enterprises Fund (SME), fonds dédié aux PME.

## 1.4 Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FEM est une source primordiale de financement important par le biais d'aides publiques ;</li> <li>• Les informations sur la structure du FEM, le processus de sélection pour le financement et le portefeuille de projets, sont accessibles au public. Toutes les données relatives aux projets passés et présents sont disponibles sur le site Internet du FEM ;</li> <li>• le FEM cherche à placer la biodiversité mondiale au centre des préoccupations, dans les portefeuilles de projets habituels des trois AE ;</li> <li>• le FEM finance un large éventail d'institutions, y compris gouvernementales, des ONG et des structures du secteur privé. Le FEM est en particulier devenu une source importante d'aide aux projets de conservation initiés par les ONG ;</li> <li>• le FEM a été le principal bailleur de fonds des Fonds fiduciaires de conservation (cf. chapitre sur les fonds fiduciaires de conservation) ;</li> <li>• le FEM contribue à d'autres mécanismes de financement novateurs, tels que les fonds d'investissement pour l'environnement, et il étudie actuellement d'autres formules innovantes d'utilisation des fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation d'un projet peut demander trois ans ou plus, et elle exige un gros investissement avant d'assurer un financement, en particulier les projets à part entière ;</li> <li>• la gamme diversifiée d'acteurs impliqués dans le cycle de projet contribue à faire de l'approbation du projet un processus complexe ;</li> <li>• les initiateurs de projets doivent apprendre à suivre avec succès les procédures complexes d'élaboration des projets, utilisées par les AE.</li> <li>• seuls les surcoûts liés à la réalisation de bénéfices mondiaux pour la biodiversité sont financés directement ;</li> <li>• un cycle de financement court limite les possibilités d'atteindre une viabilité financière.</li> </ul>

## 1.5 Facteurs de réussite

- **Éligibilité du pays** : pour être éligible au FEM, le pays doit être partie à la CBD et, s'il collabore avec la Banque mondiale ou le PNUD, il doit satisfaire les critères lui permettant soit d'emprunter des fonds auprès de la Banque mondiale, soit de bénéficier d'une assistance technique du PNUD dans le cadre d'un Programme de pays ;
- **priorité à la biodiversité** : le projet doit clairement cibler des objectifs de conservation de la biodiversité tels que décrits dans la Stratégie opérationnelle du FEM. Toutefois, la priorité de la biodiversité pourra être associée à d'autres domaines d'intervention tels que le changement climatique, dans le cadre de la gestion intégrée des écosystèmes (PO 12) ;
- **bénéfices mondiaux** : le projet doit identifier et quantifier les bénéfices mondiaux. Les demandes de financement adressées au FEM ne doivent concerner que les surcoûts (coûts incrémentaux) des mesures destinées à obtenir des bénéfices environnementaux au niveau mondial ;
- **analyse rigoureuse** : le projet doit identifier les causes profondes et immédiates d'un problème, les obstacles à la conservation, et détailler une suite logique d'activités (interventions) visant à réduire ou à supprimer ces menaces et à traiter les causes profondes et immédiates des problèmes rencontrés ;
- **volet concernant les politiques** : le projet doit identifier et répondre aux faiblesses des politiques ou du cadre institutionnel, telles qu'elles existent dans le pays ;
- **priorités nationales** : le projet doit soutenir les priorités et les programmes nationaux. Il doit être entrepris à l'initiative du pays et être agréé par le pays hôte éligible ;
- **cofinancement** : le projet doit mobiliser un cofinancement suffisant en contrepartie du financement du projet national ou régional "de référence" ;
- **rentabilité** : le projet doit être rentable ;
- **transposition** : le projet doit être transposable de façon à permettre au FEM d'avoir un effet multiplicateur plus important ;
- **viabilité financière** : le projet doit inclure un plan propre à assurer la viabilité financière des actions, une fois l'assistance du FEM arrivée à son terme ;
- **participation des acteurs** : les acteurs doivent être largement associés à la conception du projet et au processus de décision ;
- **suivi et évaluation** : le projet doit envisager un mode de suivi et d'évaluation des résultats ;
- **fondement scientifique** : le projet doit documenter et justifier l'argumentaire scientifique ;
- **soutien de l'Agent d'exécution** : le projet doit bénéficier d'un soutien important de la part des AE aussi bien lors de la préparation du projet qu'au cours de son exécution.

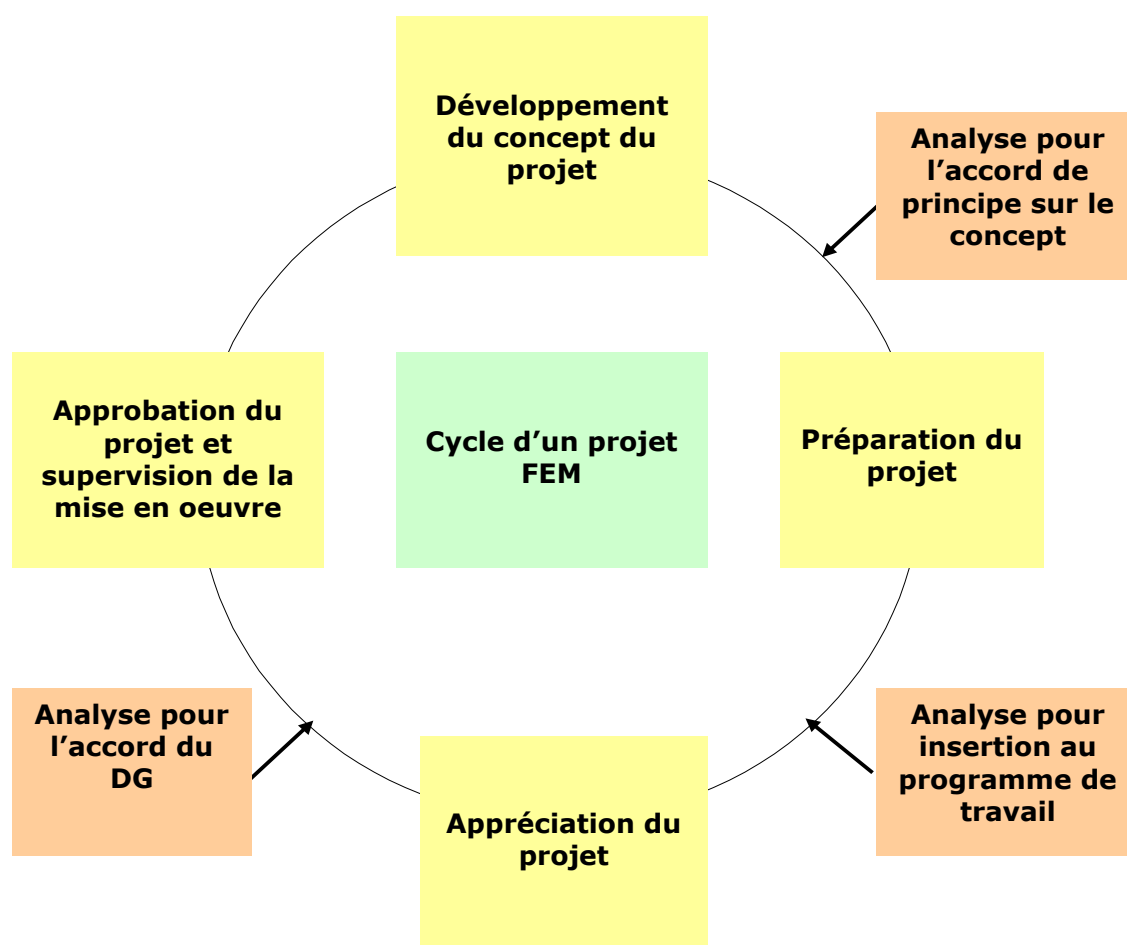
## 1.6 Méthodologie par étape

L'approche par étape d'un projet et les procédures habituelles d'approbation du FEM constituent le **cycle de projet** FEM. Les étapes et la documentation requises sont déterminées par le type de projet :

- les projets à part entière suivent chaque étape du cycle de projet et ils sont approuvés par le Conseil ;
- les projets de moyenne envergure suivent un processus accéléré. La différence la plus significative tient au fait que l'approbation du projet a été déléguée par le Conseil au directeur général et président ;
- les activités éligibles nécessitant un financement du FEM inférieur à 450 000 dollars américains peuvent aussi suivre des procédures accélérées dans le cas où la somme demandée est au plus égale à 450 000 dollars américains ; dans ce cas, l'approbation a

aussi été déléguée au directeur général et président, dans le cas inverse, elle demeure de la compétence du Conseil.

Le cycle des projets FEM (cf. Schéma n° 1) se décompose en quatre phases principales d'activité, (i) l'élaboration du concept de projet ; (ii) la préparation du projet ; (iii) l'évaluation du projet ; et (iv) l'approbation et l'exécution du projet. La progression à travers le cycle du projet, est déterminée par l'examen des documents de la proposition en *trois étapes* distinctes, par le Secrétariat du FEM, le directeur général et président et le Conseil.



**Schéma n° 1** : cycle de vie d'un projet FEM (source : GEF/C.16/Inf.7).

### 1.6.1 Cycle de projets : projets à part entière

Les étapes décrites ci-dessous seront suivies pour obtenir l'approbation d'un projet à part entière ou d'un projet d'activités éligibles dont le financement est supérieur à 450 000 dollars américains. Ces étapes se succèdent et supposent que la proposition de projet a suivi l'étape précédente avant de passer à la suivante. La préparation de la proposition de projet peut être interrompue à toute étape du processus et aucune proposition ne sera considérée approuvée avant d'avoir terminé la dernière étape. Bien qu'évoqué ci-après, le cycle des projets de moyenne envergure, sera détaillé ultérieurement.

## Phase I - Elaboration du concept de projet :

- dans tous les cas, l'initiateur du projet prendra contact avec l'Agent d'exécution qui lui donnera son avis sur l'admissibilité de la proposition par le FEM et l'informerá de ses propres procédures ;
- l'AE peut apporter un financement PDF-A<sup>2</sup> de 25 000 dollars américains au plus pour la préparation du projet, et l'élaboration du concept au niveau national. Les demandes faites à ce titre devront être agréées par le point focal opérationnel du FEM dans le pays. Les organismes d'exécution n'ont pas accès au PDF-A à cette étape du cycle du projet ;
- inversement, aucun financement PDF ne peut être accordé aux projets d'activités bénéficiant de procédures accélérées qui requièrent une somme inférieure à 450 000 dollars américains (cf. Annexe 1).

### Activités éligibles au PDF-A

Ce type de financement peut couvrir : (i) les consultations locales et nationales, des ateliers destinés à débattre sur le contenu spécifique du projet et/ou du programme, y compris le cas échéant la traduction dans les langues locales et la préparation de la documentation de fonds destinée à faciliter les discussions ; (ii) les frais de voyage des experts locaux dans les pays voisins pour des consultations et des discussions sur d'éventuels projets transnationaux ; (iii) les consultations destinées à élaborer les options du programme et/ou du projet, y compris la préparation des termes de référence des études de faisabilité, les documents de stratégie et, lorsque cela est possible, la préparation de ces documents ; (iv) l'examen scientifique, technique et environnemental des projets proposés afin de s'assurer qu'ils méritent d'être approfondis ; et (v) les coûts de l'expertise externe éventuelle.

### Encadré 1.

#### Étape n°1 - Document technique du projet (cf. Annexe 2) :

- le Secrétariat ne prescrit aucun format particulier pour ce document. Toutefois, il doit comprendre la plupart des éléments décrits dans les critères d'examen du projet. (cf. [GEF Project Cycle](#)) ;
- le Document technique est également soumis pour commentaires aux autres AE, aux organismes d'exécution concernés, au secrétariat de la convention concernée et au président du groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les commentaires émis par ces organes sont pris ensuite en considération par le Secrétariat du FEM dans le cadre du processus de décision, en vue de l'admission du projet sur la liste de ses projets à part entière. Une période de circulation de 10 jours précède la réunion d'examen du projet avec l'AE concernée.

Cliquer ici pour consulter un [exemple of a project concept document](#).

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur les PDF, consulter le document GEF/C.3/6, *The Project Development and Preparation Facility (PDF)*. Bien que les PDF-A soient habituellement employés pour l'élaboration du concept avant la prise en compte du projet par le FEM, aucune restriction n'existe à l'emploi des PDF-A pour l'élaboration ultérieure du concept ou sa préparation une fois le projet admis dans la liste des projets à part entière. Les ressources du PDF devront dans la mesure du possible venir compléter d'autres sources de financement attribuées à la préparation de la proposition du projet : subventions d'assistance technique du PNUD et des banques régionales de développement, fonds gérés par la Banque mondiale dédiés à la préparation des projets, financements bilatéraux, fonds privés, etc. Les financements du FEM, réservés à la préparation des projets, devront être attribués sur la base des surcoûts et de la part relative présumée de financement du FEM, comparée aux contributions attendues des autres bailleurs.

- à ce stade préalable généralement à tout travail de terrain, le Secrétariat examine la seule **conformité conceptuelle** du document technique aux critères pertinents pour ce type de projet, Il prend sa décision par référence aux seuls critères d'admissibilité, les AE étant responsables du contenu technique du concept. La décision du Secrétariat prend également en considération les aspects stratégiques liés au développement du portefeuille élargi du FEM.

#### Conditions d'admissibilité

Tout individu ou groupe éligible peut proposer un projet aux conditions ci-après :

- qu'il reflète les priorités nationales ou régionales et être agréé par le ou les pays concerné(s) ;
- qu'il améliore l'environnement mondial ou renforcer la perspective d'une réduction des risques qui pèsent sur lui. L'éligibilité d'un pays à bénéficier d'un financement du FEM est déterminée sur deux critères : le pays est en développement et partie au traité pertinent ; il peut présenter des projets concernant la diversité biologique et le changement climatique. Le pays n'est pas en développement mais il est partie au traité concerné et autorisé à emprunter auprès de la Banque mondiale ou à bénéficier d'aides d'assistance technique de la part du PNUD.

En résumé, un projet FEM doit :

- être initié par le pays qui le présente et agréé par le gouvernement hôte ;
- générer des bénéfices mondiaux identifiables et quantifiables ;
- impliquer la participation de tous les acteurs concernés et être transparent dans son exécution ;
- être cohérent aux Conventions internationales ;
- présenter un intérêt scientifique et technique avéré ;
- être financièrement viable et rentable ;
- inclure des processus rigoureux de suivi, d'évaluation et d'intégration des leçons tirées du projet ;
- catalyser la mobilisation d'autres financements ;
- comporter un volet communication budgétisé.

#### Encadré 2.

**Étape n° 2** - Première décision du FEM, examen du Secrétariat pour accord sur le concept et admission sur la liste de projets du FEM :

- la décision du FEM porte sur le concept du projet, avant d'admettre le projet sur sa liste. L'accord avec le concept doit permettre de commenter en amont le projet et de réunir un assentiment général avant que l'AE ne lui ait consacré davantage de ressources et ne se soit trop engagé auprès du pays concerné ;
- à cette phase d'examen du dossier, l'agrément du point focal opérationnel du pays n'est pas exigé ;
- sur décision du Conseil prise en 1999, les informations sur la liste des projets sont rendues disponibles au plus tard minimum lors de la réunion du Conseil précédant celle où le projet doit être présenté, de telle façon que celui-ci puisse approuver son inscription au programme de travail. L'admission sur la liste des projets du FEM est donc une condition requise pour que tout projet, qu'il soit à part entière ou éligible et nécessitant un financement du FEM supérieur à 450 000 dollars américains, puisse être soumis à l'approbation du Conseil ;
- l'examen du concept par le Secrétariat et l'admission formelle sur la liste des projets du FEM ne sont pas des conditions requises pour les projets de moyenne envergure, dont les concepts sont habituellement examinés par l'AE ; un initiateur de projet a toutefois le droit de soumettre un document technique de projet de moyenne envergure au Secrétariat pour examen de son admissibilité. Les Organismes d'exécution ne peuvent ni examiner ni approuver les documents techniques des projets de moyenne envergure ; ils doivent faire parvenir les documents techniques pour examen, à l'un des Agents d'exécution ou au Secrétariat ;



- le Secrétariat peut prendre l'une des trois décisions suivantes : (i) déclarer le projet non-admissible ; (ii) admettre celui-ci sous conditions ; (iii) l'admettre sans condition. Dans les deux derniers cas, le Secrétariat s'accorde avec l'AE sur le niveau de préparation du projet, requise pour inscrire le projet au programme de travail et recueillir l'accord du directeur général, sur la base des critères prévus pour ces étapes. Le Secrétariat utilise une fiche-type d'examen du document technique (cf. Annexe C du document [GEF project cycle](#)) ou vérifie si le document technique remplit les critères d'examen du projet et est de nature à obtenir l'accord de l'AE.

## Phase II - PREPARATION DU PROJET :

### Etape n°3 - Préparation du projet après inscription sur la liste des projets FEM :

- au cours de cette phase, l'AE administre la préparation du projet inscrit sur la liste des projets du FEM, y compris s'il s'agit d'un projet de moyenne envergure ou éligible et requérant une aide du FEM d'un montant inférieur ou égal à dollars américains 450 000, soumis à une procédure accélérée. La préparation d'un projet inscrit sur la liste peut être financée au titre du PDF-B, dans les limites des ressources disponibles. La préparation d'un projet de moyenne envergure ne peut être financée qu'au titre du PDF-A. Il n'existe aucun financement particulier, pour aider à l'élaboration de projets éligibles, soumis à la procédure accélérée.
- **PDF-B** : dans certains cas, un AE peut également demander une aide pouvant atteindre 350 000 dollars américains, afin de couvrir les coûts de préparation d'un projet. Cette possibilité est offerte pour les seuls projets à part entière, y compris les projets éligibles demandant un financement du FEM supérieur à 450 000 dollars américains. La demande présentée à ce titre pourra être envoyée en même temps que la demande d'admission du projet sur la liste des projets du FEM ; le dossier PDF-B sera également adressé aux autres AE, aux Organismes d'exécution, au secrétariat de la Convention intéressée et au président du Groupe consultatif pour la science et la technologie. En fait, une demande d'aide au titre du PDF-B peut servir de Document technique, dès lors qu'elle contient les informations requises pour accord, réunies sur la base des critères prévus pour l'examen du dossier. Chaque demande présentée au titre du PDF-B doit obtenir l'agrément préalable du point focal opérationnel du pays bénéficiaire et l'accord du directeur général et président du FEM. Les projets de ce type admis sur la liste des projets du FEM sont ensuite transmis pour examen et accord du directeur général et président, dans les cinq jours ouvrables. [For an example of a PDF-B request click here](#). Cf. également Annexe 4.

#### Activités éligibles au PDF-B

Les ressources du PDF-B peuvent normalement être employées : (i) pour la collecte des informations nécessaires à la préparation des propositions de projets FEM, y compris pour les études de pré-faisabilité, de faisabilité, l'estimation des coûts de base, le choix des paramètres de conception technique et scientifique, et l'élaboration du plan de financement d'un projet, incluse l'évaluation des coûts incrémentaux ; (ii) pour la préparation de la proposition de projet dans le pays concerné, y compris l'organisation d'ateliers de travail, la consultation des parties intéressées et des décideurs, et la participation locale prévue par le concept du projet ; (iii) pour le travail préparatoire national et/ou sectoriel que nécessite la conception de les activités proposées au FEM. En ce sens, la demande peut viser l'assistance à la préparation de plans et de programmes sectoriels en rapport direct avec la conception du projet (relatifs à l'énergie, l'industrie ou l'agriculture), l'analyse des politiques nationales, la réalisation des inventaires et la collecte des données nécessaires au projet présenté ; enfin, (iv) les petites activités de proximité destinées à préparer la mise en œuvre du projet.

#### Encadré 3.

- **Agrément du pays :** cet agrément est nécessaire pour tous les projets présentés à l'inscription au programme des travaux, y compris ceux approuvés par le directeur général et président - projets de moyenne envergure et activités éligibles soumise à la procédure accélérée et demandant une aide d'un montant inférieur ou égal à 450 000 dollars américains ; l'AE doit obtenir l'agrément du point focal opérationnel du FEM du pays bénéficiaire. Les pays pourront choisir de suivre le processus rationalisé d'agrément national décrit à l'Encadré n° 4.
- **Évaluation des experts STAP :** pour chaque projet inscrit sur la liste des projets du FEM, l'AE doit solliciter l'évaluation scientifique et technique d'un expert choisi dans le fichier d'experts STAP. Exceptionnellement, en raison de la nature du projet, l'AE pourra faire appel à un autre expert, avec l'accord préalable du Président du STAP. L'AE devra annexer l'évaluation à la proposition de projet et expliquer dans quelle mesure les commentaires émis ont été pris en considération. Les évaluations des experts STAP ne sont pas exigées pour les projets qui ne requièrent pas l'approbation du Conseil (et ne font donc pas partie de la liste de projets du FEM). Cliquer [here](#) pour consulter un exemple d'évaluation STAP.

#### Étape n° 4 - Fiche de projet (cf. Annexe 5)

- **Fiche du projet :** les trois AE demeurent les principaux responsables de l'examen des projets avant la rédaction de la Fiche de projet. Les Organismes d'exécution doivent identifier un AE avec lequel collaborer, avant de soumettre une demande au titre du PDF-B, ou en vue de l'inscription d'un projet au programme de travail, quel que soit l'ordre dans lequel ces demandes sont présentées. Au terme de la phase de préparation du projet, l'AE soumet la Fiche du projet<sup>3</sup> accompagné d'une Note de conformité - ou de données d'information renseignant sur le projet selon les critères fixés pour son examen en vue de son inscription au programme de travail. L'examen du projet et les consultations connexes en amont visant l'inscription au programme de travail seront basés sur les engagements de l'AE décrits dans la Note d'accompagnement du projet. Une réunion formelle sur l'examen du projet ne sera organisée que dans le cas où apparaîtraient des points de désaccord sur l'application des critères d'examen du projet. Ci-après deux exemples de fiches de projets établis respectivement par la Banque mondiale et le PNUD.

[China Sustainable Forest Development Project](#)

[Pakistan Mountain Areas Conservancy Project \(MACP\)](#)

- **PDF-C :** l'AE peut également demander une aide financière d'un montant au plus égal à 1 million dollars américains au titre du PDF-C, mécanisme réservé au financement de projets importants, en vue de compléter la conception technique et l'étude de faisabilité du projet en question. Dans ce cas comme dans celui du PDF-B, les ressources accordées au titre du PDF-C doivent normalement s'ajouter à d'autres sources de financement attribuées à la préparation d'une proposition de projet. Les aides du FEM pour la préparation de projet seront accordées d'une part sur la base des coûts incrémentaux, d'autre part en fonction de la part relative du financement attendue du FEM, en comparaison de celle des autres bailleurs.

Le directeur général et président approuve les financements accordés au titre du PDF-C comme suit : les aides accordées au titre du PDF-C au plus égales à de 1 million dollars américains, dès lors que les projets ont été approuvés par le Conseil ; des aides atteignant 750 000 dollars américains, dans le cas inverse ; en consultation avec le Conseil, des aides situées entre 750 000 dollars américains et 1 million dollars américains aux projets qui n'ont

---

<sup>3</sup> Chaque AE applique son propre modèle de soumission des Fiches de projet. L'encadré n° 8 décrit uniquement celui du PNUD.

pas encore été approuvés par le Conseil. Pour ce type d'aides, l'accord du pays est nécessaire.

#### **Agrément national rationalisé**

L'agrément du point focal opérationnel du pays est une condition exigée pour (i) toute approbation de demande de financement présentée au titre des PDF ; et (ii) l'inscription du projet au programme de travail. L'agrément du point focal opérationnel du pays n'est pas en revanche une condition requise pour soumettre un Document technique de projet à l'examen prévu avant son admission sur la liste des projets du FEM. Toutefois, certains points focaux opérationnels nationaux désapprouvent l'admission sur la liste de projets du FEM de concepts de projets à exécuter dans leurs pays et qui n'auraient pas été agréés par le point focal, défendant l'idée d'un agrément de leur part, préalable à la présentation du concept. Afin d'éviter tout problème et d'organiser au mieux le processus de traitement des projets, les pays peuvent décider, au cas par cas, que l'agrément du point focal opérationnel fourni lors de la demande d'aide présentée au titre du PDF-B, servira également d'agrément de la proposition de projet présentée ensuite, pour inscription au programme de travail. Lorsqu'un pays choisit cette formule, la lettre d'agrément du pays, accompagnant la demande présentée au titre du PDF-B, doit clairement préciser que le point focal opérationnel ne souhaite pas devoir agréer à nouveau le projet en vue de son inscription au programme de travail. À l'exception des projets de moyenne envergure, l'agrément du pays accompagnant une demande présentée au titre du PDF-A ne pourra pas, à la différence du cas précédent, valoir agrément lors du traitement ultérieur du projet ; enfin, un agrément supplémentaire du pays sera nécessaire pour une demande présentée au titre du PDF-C, une fois que le projet aura été approuvé par le Conseil ou recommandé pour inscription au programme de travail par le directeur général et président du FEM. Dans le cas des projets de moyenne envergure, les pays peuvent demander à ce que l'agrément accordé au titre du PDF-A ait valeur d'agrément de la fiche de projet, soumise par la suite à l'approbation du directeur général et président ; une telle demande doit clairement figurer dans la lettre en vue de l'agrément au titre du PDF.

Si toutefois le Secrétariat devait considérer que le concept du projet a été profondément modifié entre l'approbation au titre du PDF-B et la demande d'inscription du projet au programme de travail ou que des engagements spécifiques du pays, liés à la proposition du projet méritaient des éclaircissements, l'AE serait alors solliciter un nouvel agrément du point focal opérationnel du pays concerné, avant l'inscription du projet au programme de travail. Les points focaux nationaux désireux d'agréer les concepts avant leur admission sur la liste de projets du FEM pourront continuer de le faire. L'AE chargé de suivre l'élaboration du concept en vue de l'admission du projet sur la liste de projets du FEM, sera chargé (i) d'informer le point focal, des concepts qui lui seront soumis pour examen, avant leur admission sur la liste de projets du FEM ; et (ii) de le conseiller sur les exigences du FEM en la matière, tout au long du cycle des projets FEM. Dans tous les cas, le Secrétariat du FEM informera le point focal concerné, des concepts admis sur la liste de projets du FEM.

#### **Encadré 4.**

#### **Activités éligibles au PDF-C**

L'accès aux ressources du PDF-C est d'ordinaire limité : (i) aux projets approuvés par le Conseil et nécessitant davantage d'études techniques ; (ii) aux projets à grande échelle, concernant habituellement la construction d'infrastructures, et nécessitant une conception technique ou impliquant des conditions de réalisation particulièrement lourdes ; et (iii) des projets où toutes les conditions préalables de préparation de projet ont été remplies, y compris les consultations nationales et l'étude de préaisabilité technique et pour lequel le pays a donné son accord.

#### **Encadré 5.**

**Étape n°5 - Deuxième décision du FEM ; examen du Secrétariat en vue de l'inscription au programme de travail**

- le secrétariat examine la fiche de projet sur la base de la Note d'accompagnement et des Critères d'examen du projet applicables à l'inscription au programme de travail. À ce stade, la préparation de la fiche de projet est réputée avoir atteint un certain degré

d'élaboration dans la mesure où elle servira au Conseil à donner le cas échéant son approbation (le travail financé au titre du PDF-B devrait être en grande partie achevé). La fiche du projet et la Note d'accompagnement sont également transmises pour commentaire, aux autres AE, aux organismes d'exécution pertinents, au secrétariat de la convention concerné et au Président du STAP.

- **présentation du programme de travail au Conseil :** le directeur général et président est chargé de l'insertion des projets au Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil, à la condition que ceux-ci figurent sur la liste de projets du FEM établie lors de la précédente réunion du Conseil. De un à quatre programmes de travail sont présentés annuellement, un à chacune des deux sessions du Conseil et, le cas échéant, un en intersession du Conseil.
- **approbation du Conseil :** en réunion, le Conseil ne peut qu'approuver l'ensemble du programme de travail ; il n'approuve pas les projets individuellement. Ses membres peuvent commenter l'approbation du programme, en réunion ou par écrit dans les trois semaines qui suivent la dite réunion. Les projets présentés au Conseil à l'intersession sont considérés comme approuvés, sauf objection. L'approbation d'un projet partie du programme de travail peut être ajournée à la demande d'un membre du Conseil, sur des fondements en relation avec la politique du FEM, pour être approuvé ultérieurement en réunion du Conseil. Le directeur général et président ne présentera pas ce projet à l'intersession, s'il considère que celui-ci prête à un débat en relation avec la politique du FEM.
- en approuvant un projet, le Conseil autorise également la rémunération de l'AE pour sa gestion du projet. Cette rémunération couvre toutes les étapes du travail de l'AE, y compris l'administration préalable de toute préparation, supervision, suivi, édition et évaluation ultérieures. Lorsqu'un AE partage les responsabilités d'exécution avec un agent de réalisation, la rémunération inclura le coût du service de l'agent de réalisation.
- les projets approuvés par le Conseil en vue de leur inscription au programme de travail, sont désormais en mesure de suivre les étapes suivantes du processus de préparation et d'appréciation par l'AE.

### **Phase III - Evaluation du projet**

- Cette phase ne s'applique qu'aux projets approuvés par le Conseil en vue de leur inscription au programme de travail, tels que les projets à part entière et les projets d'activités éligibles requérant un financement du FEM supérieur à 450 000 dollars américains ; au cours de cette phase, l'AE évalue le projet. Les projets soumis à l'approbation du directeur général et président dans le cadre de la procédure accélérée sont considérés comme déjà entièrement évalués ;
- au cours de l'évaluation, l'AE finalise l'accord avec le gouvernement hôte, y compris en qui concerne les coûts incrémentaux.

#### Troisième décision du FEM : examen du secrétariat en vue de l'accord du directeur général et président

##### **Étape n° 6 - Document d'évaluation du projet :**

- L'AE demande l'accord du directeur général et président pour tout projet inscrit au programme de travail du Conseil, sur la base du Document d'évaluation du projet ; cet accord est demandé pour l'ensemble du projet, y compris les volets qui ne sont pas financés par le FEM. Le Conseil a délégué au Secrétariat l'examen de l'agrément des projets, à l'exception de ceux qu'il s'est réservés lors de l'approbation en vue de

l'inscription au programme de travail. [For an example of a project appraisal document click here](#)

- le secrétariat examine la conformité du document avec la fiche de projet approuvée par le Conseil. Ce dernier dispose d'un délai de trois semaines pour examiner les projets qu'il s'est réservés.

## Phase IV - Approbation du projet et supervision de la mise en œuvre

- Au cours de cette phase, l'AE soumet le Document de projet final pour approbation, selon le cas, à son Conseil d'administration ou à l'organe compétent ; les procédures d'approbation varient en effet selon les AE et les types de projet. L'approbation définitive de tout ou partie du projet et aucun engagement, ne peuvent aboutir avant que le document de projet n'ait obtenu l'agrément du directeur général et président.

### Annexes au Document de projet final.

Annexe 1 : Résumé de la conception du projet  
Annexe 2 : Descriptif du projet  
Annexe 3 : Estimation des coûts du projet  
Annexe 4 : Analyse des surcoûts  
Annexe 5 : Récapitulatif financier  
Annexe 6 : Accords concernant les acquisitions et les frais  
Annexe 7 : Calendrier de réalisation du projet  
Annexe 8 : Documents du Dossier de projet  
Annexe 9 : Déclaration des prêts et crédits  
Annexe 10 : Présentation synoptique du pays  
Annexe 11 : Analyse des parties et approche participative

### Encadré 6.

- L'AE supervise l'exécution du projet et adresse au Secrétariat des rapports annuels portant sur l'Examen de l'exécution du projet et les évaluations de cet examen, réalisée chaque année par l'équipe de suivi et d'évaluation. Le Secrétariat peut également procéder à des vérifications de la qualité d'exécution du projet.
- **Finalisation du projet et évaluation :** les projets arrivés à terme doivent faire l'objet de rapports d'évaluation finale, rendus publics ; ces rapports doivent être soumis au Secrétariat.

### 1.6.2 Cycle de projets : projets de moyenne envergure

Les étapes qui suivent constituent le processus d'approbation d'une proposition de projet présentée dans le cadre de la procédure accélérée dont bénéficient les projets de moyenne envergure et les projets d'activités éligibles pour lesquels la demande de financement au FEM est inférieure à 1 million de dollars américains. Ces étapes se succèdent et elles supposent que la proposition de projet a satisfait l'étape précédente avant que soit engagée la suivante. La préparation de la proposition de projet peut être interrompue à chacune des étapes et aucune proposition ne sera considérée comme approuvée, tant qu'elle n'aura pas franchi la dernière d'entre elles. Cf. <http://www.gefweb.org/operport/msp/mspbroch.htm>

#### Étape n° 1 - Elaboration du document technique de projet :

- l'initiateur du projet doit présenter en premier lieu un document technique de projet à un AE (cf. *l'étape de l'élaboration du document technique de projet décrite plus haut*). Il peut, soit envoyer directement le concept au siège de l'AE, soit en discuter avec son représentant local ou régional, s'il s'agit du PNUD ou du PNUE ;

- s'il souhaite obtenir un examen préalable du document technique afin de vérifier que celui-ci satisfait les critères d'éligibilité du pays et du programme, il peut demander conseil au Secrétariat. Au besoin, ce dernier peut également l'aider à identifier un AE susceptible de prendre le projet en considération. Le Secrétariat répond à ce type de demande dans un délai de **15 jours ouvrables** ;
- dès que le document technique du projet a été autorisé, l'initiateur du projet se charge de l'adapter sous la forme d'une proposition de projet (cf. *étape de la préparation du projet décrite précédemment*). Un financement d'un montant maximal de 25 000 dollars américains peut être mis à sa disposition au titre du PDF-A, pour l'assister dans la préparation de sa proposition. Ce financement est autorisé par l'AE, il suppose toutefois que le document technique de projet ait obtenu l'accord préalable du point focal opérationnel du pays ;
- les projets de moyenne envergure doivent également mobiliser des contreparties financières provenant d'autres sources. Ce cofinancement peut inclure des apports en nature, terres, matériel et temps de travail, entre autres exemples. Les projets qui incluent des contreparties dont le montant total est égal ou supérieur au financement demandé au FEM ont plus de chances d'être approuvés rapidement. Ceux qui sont dépourvus de cofinancement, devront comporter un argumentaire plus fort et documenté de la demande de financement au FEM, dès lors que, dans un tel cas, tous les coûts devront être considérés comme incrémentiels.

#### **Étape n° 2 - Préparation du projet :**

- après l'avoir acceptée d'un commun accord avec son initiateur, l'AE soumet la fiche de projet au secrétariat du FEM et en adresse copie aux autres AE, au groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), ainsi que, le cas échéant, aux secrétariats des conventions concernées. Ces organes ont en général un délai de **15 jours ouvrables** pour fournir leurs commentaires.
- les propositions de projets de moyenne envergure dont le montant d'aide demandé au FEM est inférieur ou égal à 750 000 dollars américains, n'exigent pas l'évaluation technique d'un expert inscrit au fichier STAP ; cependant, l'initiateur du projet, l'AE et le Secrétariat peuvent demander une telle évaluation s'ils la considèrent utile. En revanche, une telle évaluation technique est obligatoire pour les propositions demandant au FEM une aide supérieure à 750 000 dollars américains ;
- le secrétariat du FEM examine la fiche du projet et regroupe les commentaires ;
- selon le cas, le secrétariat recommande au directeur général et président que la fiche de projet (i) soit soumise à approbation, (ii) soit renvoyée pour révision à la lumière des commentaires émis, ou (iii) soit abandonnée ;
- si la fiche de projet doit être révisée, l'AE prendra rapidement les mesures nécessaires auprès de l'initiateur de la fiche, lequel peut demander conseil à l'AE pour accomplir ce travail de révision. Dès qu'elle satisfait aux points soulevés par la demande de révision, la fiche de projet est soumise au directeur général et président par l'intermédiaire du secrétariat ;
- le directeur général et président l'adresse ensuite au Conseil, pour examen et commentaires dans un délai de **15 jours ouvrables**. Les fiches de projets qui demandent un financement FEM inférieur ou égal à 750 000 dollars américains peuvent être approuvées par le directeur général et président.

#### **Étape n° 3 - Evaluation du projet :**

- les projets soumis à l'approbation du directeur général et président dans le cadre de la procédure accélérée sont considérés comme étant intégralement évalués et sont dispensés de la phase III de la procédure, mentionnée précédemment.

#### **Étape n° 4 - Approbation du projet et supervision de la mise en œuvre :**

- le Conseil a délégué au directeur général et président, la compétence d'approbation des projets instruits selon la procédure accélérée : (i) projets de moyenne envergure ; et (ii) projets d'activités éligibles dont le montant de l'aide demandée au FEM est inférieur ou égal à 450 000 dollars américains. Les propositions de projet demandant au FEM une aide d'un montant supérieur à 750 000 dollars américains seront envoyées au Conseil pour approbation, soit à l'occasion de sa prochaine réunion, soit par courrier (cf. ci-avant). L'approbation du directeur général et président est définitive et l'AE peut alors engager les fonds en faveur du pays concerné, conformément à ses procédures internes de documentation et d'approbation. Le directeur général et président approuve également le montant de la rémunération du service de l'AE pour la gestion des projets de moyenne envergure ou d'activités éligibles dont le financement n'excède pas 450 000 dollars américains, conformément aux décisions en matière de rémunération. La rémunération couvre tous les services de l'AE, à la préparation, à la supervision, au suivi, aux comptes rendus et à l'évaluation ultérieure du projet ;
- l'AE informe l'agent de réalisation dès que la fiche du projet a été approuvée et coopère immédiatement avec ce dernier à la finalisation du document de projet et des accords contractuels. Le projet final doit satisfaire les conditions fixées par l'Agent d'exécution ;
- le délai entre l'approbation de la fiche du projet par le directeur général et président ou par le Conseil et l'approbation du document de projet final et des accords contractuels par l'AE, ne doit pas dépasser en général **huit semaines** ;
- l'agent de réalisation est chargé de l'exécution des activités inscrites au projet. L'AE est chargé du suivi de l'exécution du projet, y compris de l'efficacité de l'agent de réalisation dans la gestion du projet. L'AE répond également devant le Conseil, de la préparation et de la rentabilité des projets du FEM, ainsi que de la bonne application des politiques opérationnelles et des stratégies du FEM et des décisions du Conseil.

Des exemples de documents de projets de moyenne envergure figurent ci-après :

[Sample MSP Project Concept Document](#)

[Sample MSP Block A request](#)

[Sample MSP Project Brief](#)

ou sont accessibles aux adresses suivantes :

[http://gefweb.org/Documents/Medium-Sized Project Proposals/MSP\\_Guidelines/msp\\_guidelines.html](http://gefweb.org/Documents/Medium-Sized Project Proposals/MSP_Guidelines/msp_guidelines.html)

## **2 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ**

### **• Qui peut présenter des idées de projet ?**

Les gouvernements, institutions nationales, communautés locales, organisations non-gouvernementales, établissements universitaires, organisations internationales et le secteur privé, peuvent proposer des projets de moyenne envergure. La personne qui présente une idée de projet est appelée l'initiateur du projet ou porteur de projet. Cette personne peut être chargée de la réalisation du projet sur le terrain ; ce n'est pas une obligation.

- **Quelles sont les conditions généralement requises pour qu'un projet soit éligible ?**

Un projet doit être réalisé dans un pays éligible. Pour être éligible au financement du FEM, le pays doit remplir l'une des conditions ci-après : (1) être éligible au mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou à celui de la Convention sur la diversité biologique (c'est le cas des pays en développement, parties contractantes à la convention) ; (2) être éligible aux emprunts accordés par la Banque mondiale (BIRD et/ou IDA) ou (3) bénéficier de l'assistance technique du PNUD par le biais d'un Programme de pays. Le pays - ou les pays - d'exécution d'un projet portant sur le changement climatique ou la diversité biologique, doit avoir ratifié la convention concernée.

Le projet présenté doit être cohérent avec les priorités et les programmes du ou des pays concernés. Ce ou ces pays doivent en être le ou les initiateurs. En d'autres termes, le projet doit naître dans le pays lui-même et être encouragé par de nombreux acteurs nationaux. La plupart des pays disposent de plans et de programmes environnementaux, nationaux et internationaux, identifiant les défis principaux qui se posent à eux et définissant leurs priorités d'action ; une bonne idée de projet doit rester cohérente avec ces priorités.

Il doit traiter un ou plusieurs domaines d'intervention du FEM. Le FEM a pour mandat de financer les activités liées à la diversité biologique, au changement climatique, aux eaux internationales et à l'appauvrissement de la couche d'ozone. En dépit de l'existence de d'excellents sujets de projet s'adressant à d'autres problématiques environnementales, la proposition adressée au FEM doit impérativement couvrir l'un de ses quatre domaines d'intervention, pour espérer obtenir un financement de sa part.

Le projet doit se conformer à la Stratégie opérationnelle du FEM, orientée vers des programmes opérationnels et des réponses aux problèmes posés, à court terme. Cette Stratégie opérationnelle fournit un référentiel pour sa préparation. Elle inclut les principes politiques de base, arrêtés par les pays membres et elle identifie dix programmes opérationnels initiaux (PO) destinés à guider la préparation des activités du projet. Ce cadre de conception et de coordination du projet doit permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs spécifiques, fixés pour l'environnement mondial. Copie des programmes opérationnels peut être obtenue auprès du Secrétariat et des AE ; les PO sont également disponibles sur la page d'accueil du FEM, à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/html/gef>.

L'aide financière du FEM ne peut être sollicitée que pour la prise en charge des coûts incrémentaux d'activités réputées bénéfiques à l'environnement mondial. Ces aides sont accordées en vue d'aider les pays bénéficiaires à modifier leurs activités fondamentales, actuelles ou futures, de telle façon que les modifications induites, ne nuisent pas à l'environnement mondial, et lui soient favorables.

Pour ce faire, le projet doit impliquer la population locale dès sa conception et tout au long de son exécution. La participation de la population est un élément essentiel de l'élaboration d'un projet durable et de qualité. Ainsi, un projet du FEM doit impliquer les acteurs dans l'identification, la conception et la mise en œuvre des activités ; il doit prévoir la diffusion de l'information et répondre aux questions sociales et de participation, notamment posées par les groupes les plus vulnérables ; l'impact social attendu du projet et les conflits éventuels provoqués par son exécution du projet doivent aussi être pris en compte.

Un tel projet doit être agréé par le(s) gouvernement(s) du/des pays où il sera exécuté. Avant de recevoir un quelconque financement du FEM, une proposition doit être agréée par



le point focal opérationnel représentant le FEM ou par l'organisme d'Etat responsable des projets FEM dans le pays. Sans cet agrément, le projet ne pourra pas progresser.

La liste indicative de questions ci-après, peut aider à vérifier si le projet satisfait les critères d'éligibilité à un financement du FEM. L'accès à la feuille de travail est obtenu en cliquant [here](#) ou sur la feuille de travail elle-même.

CRITERES	OUI	NON
<b>Eligibilité</b>		
Votre pays a-t-il ratifié la Convention sur la diversité biologique ou la Convention sur les changements climatiques ?		
Votre pays est-il éligible à l'aide du système des Nations Unies ou à celle de la Banque mondiale ?		
<b>Sujet général du projet</b>		
Le projet est-il en relation avec la biodiversité ou avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?		
<b>Coûts incrémentaux</b>		
Le projet sollicite-t-il une aide destinée à financer les seules dépenses liées aux avantages globaux du projet au plan environnemental ?		
<b>Priorités nationales</b>		
Le projet reflète-t-il les priorités et les engagements nationaux décidés au plan environnemental ? (l'accord du point focal opérationnel du pays concerné est nécessaire)		
<b>Participation des acteurs</b>		
Les acteurs sont-ils impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet ?		
<b>Cofinancement</b>		
Le projet bénéficie-t-il d'autres sources de financement ou a-t-il de bonnes chances d'en bénéficier ?		
<b>Correspondance avec le catalogue des projets FEM</b>		
Pensez-vous que le projet peut avoir un effet catalytique et innovant au sein du catalogue des projets FEM ?		
<b>Correspondance avec les thèmes focaux du FEM</b>		
Le concept du projet vous semble-t-il bien répondre aux thèmes focaux d'intervention du FEM et aux programmes opérationnels qui leur sont associés ?		

**Tableau 1.**

• **Quels sont les volets d'activités éligibles au financement PDF ?**

En règle générale, les activités suivantes ne sont pas éligibles au financement PDF : (i) (afin de différencier les coûts de préparation du projet et les coûts administratifs des agents) les coûts des personnels spécialisés de l'Agent et des consultants auxquels celui-ci a estimé devoir recourir pour un service particulier, supplémentaires et d'un montant supérieur aux budgets généraux d'administration, sauf si un pays a désigné nommément un membre du personnel ou un consultant de l'Agent. Dans ce cas, seuls seront couverts les frais de déplacement et de séjour de l'intéressé ; (ii) les coûts extérieurs à la préparation du projet, parmi eux : les coûts de démarrage du projet, les projets de démonstration et les projets pilotes ; l'exécution d'activités éligibles à grande échelle telles que les inventaires et les études de dimension nationale ; les activités de formation autres que celles directement nécessaires à la préparation de projet ; et les travaux de recherche importants ; (iii) les

biens d'équipement à l'exception de ceux directement nécessaires à la préparation du projet, tels qu'ordinateurs et équipements techniques ; et (iv) les biens et services qui peuvent être acquis par des financements autres que ceux du FEM.

### 3 RESSOURCES

#### 3.1 Références bibliographiques

**BURGIEL S.W., COHEN S, 1997.** The Global Environment Facility – From Rio to New Delhi : A Guide for NGOs. IUCN – The World Conservation Union, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

[Click here to open "The Global Environment Facility – From Rio to New Delhi: A Guide for NGOs"](#)

**GEF. GEF Financial Arrangements for Biodiversity Conservation, 2002.**

**WELLS M., GANAPIN D., TREMPER F, 1998.** [Second Independent Evaluation of the GEF Small Grants Programme: The Transition to an Operational Phase. Volume 1: Main Report.](#) UNDP.

#### 3.2 Sites Internet

<http://www.gefweb.org/>

Site Internet du FEM ; il contient une présentation complète du mécanisme financier, des documents de base importants ainsi que des liens utiles avec d'autres sites.

<http://www.gefonline.org/>

Base de données en ligne des projets FEM ; le site contient également une présentation complète des projets ainsi que des documents de base importants et des liens vers le portefeuille du FEM.

<http://www.undp.org/gef/guide/main.htm>

Présentation générale du groupe PNUD-FEM comprenant des liens vers les formulaires de demande de financement de types PDF-A et PDF-B, et d'aide pour les projets de moyenne envergure.

<http://www-esd.worldbank.org/gef/>

Portefeuille FEM de la Banque mondiale.

<http://www.unep.org/unep/gef/>

Page d'accueil PNUE-FEM ; elle comporte des informations sur les projets PNUE-FEM, les activités éligibles, le groupe consultatif pour la science et la technologie et un kiosque d'informations à destination des ONG.

<http://www.undp.org/gef/workshop/index.htm>

Page Web du Programme d'ateliers de dialogue national y compris prévisionnel, du FEM. Apporte des informations détaillées sur le programme, la façon d'accéder aux ressources du FEM et de proposer, préparer et exécuter les activités bénéficiant de son appui.

<http://www.undp.org/sgp/>

Informations sur le Programme de micro-financements, y compris les pays participants et les stratégies des programmes de pays, les activités éligibles, les modalités de demande d'aide et des informations détaillées sur les projets approuvés.

[http://gefweb.org/Operational\\_Policies/Eligibility\\_Criteria/C13\\_Inf7.pdf](http://gefweb.org/Operational_Policies/Eligibility_Criteria/C13_Inf7.pdf)

Informations sur la liste des projets à part entière du FEM, pour chacun des AE.

[http://gefweb.org/Projects/Pipeline/text\\_of\\_current\\_pipeline\\_docum/text\\_of\\_current\\_pipeline\\_docum.html](http://gefweb.org/Projects/Pipeline/text_of_current_pipeline_docum/text_of_current_pipeline_docum.html)

Informations sur les projets inscrits sur la liste des projets à part entière du FEM.

### **3.3 Contacts**

La liste complète des points focaux opérationnels dans les pays est disponible sur :

[www.gefweb.org/participants/Focal\\_Points/Operational/operational.html](http://www.gefweb.org/participants/Focal_Points/Operational/operational.html)

Les contacts FEM principaux auprès des AE sont répertoriés sur les sites Internet des AE (cf. ci-dessus).

Un volet important de la nouvelle stratégie d'ouverture et de communication du FEM consiste en un Programme d'ateliers de dialogue national. Ce Programme organise des ateliers participatifs dans le monde entier, destinés à faciliter le dialogue entre les acteurs d'un pays, le FEM et ses AE, les Secrétariats des Conventions et le Groupe consultatif pour la science et la technologie. Les ateliers fournissent des informations pratiques sur la manière d'accéder aux ressources du FEM et de proposer, préparer et exécuter des activités bénéficiant de son appui. Pour plus ample information sur le Programme d'ateliers de dialogue national, consulter le site suivant : <http://www.undp.org/gef/workshop/index.htm>

### 3.4 Annexe 1 - Modèle de demande de PDF-A (PNUE)

<b>PREMIERE PARTIE – ADMISSIBILITE</b>	
Intitulé du projet :	2. Agent d'exécution du FEM :
3. Pays d'exécution du projet :	4. Eligibilité du pays :
Domaine(s) d'intervention du FEM et/ou questions intersectorielles :	6. Programme opérationnel / Mesures à court terme :
7. Liens du projet avec les priorités, plans d'action et programmes nationaux :	
8. Point focal opérationnel du FEM dans le pays et date d'agrément du pays :	
9. Justification et objectifs du projet :	
10. Résultats attendus :	
11. Activités prévues pour obtenir les résultats attendus :	
Parties prenantes au projet :	
<b>DEUXIEME PARTIE – INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES RELEVANT DU BLOC A DU PDF</b>	
13. Activités devant être financées par le mécanisme de préparation des projets :	
14. Résultats attendus et dates d'achèvement de l'activité financée par les ressources au titre du PDF-A :	
15. Autres bailleurs/donateurs possibles, montants :	
16. Budget estimatif global du projet et informations sur la couverture des dépenses au stade du PDF-A :	
<b>TROISIEME PARTIE - INFORMATIONS SUR L'ORGANISME DEMANDEUR</b>	
17. Nom :	18. Date de création, composition, direction :
19. Mandat/termes de référence :	20. Sources de financement :
21. Activités ou programme récents, en particulier ceux présentant un intérêt pour le FEM :	
<b>QUATRIEME PARTIE - INFORMATIONS FOURNIES PAR L'AGENT D'EXECUTION</b>	
Numéro d'identification du projet :	
23 Personne à contacter chez l'Agent d'exécution :	
Liens du projet avec le(s) programme(s) de l'Agent d'exécution :	

### 3.5 Annexe 2 - Modèle de document technique pour un projet à part entière

<b>Modèle de document technique pour un projet à part entière</b>
<p><b>Propriété du pays</b></p> <p>a) <i>Eligibilité du pays</i></p> <p>Spécifier la date de ratification de la convention concernée, le cas échéant, suivi de : "[Pays] est admissible à l'assistance technique du PNUD.</p> <p>b) <i>Initiative des pays</i></p> <p>Description claire de la compatibilité du projet avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les rapports nationaux et communications adressés aux Conventions ;</li><li>• les plans de développement nationaux ou sectoriels ;</li><li>• les recommandations des réunions régionales intergouvernementales et accords pertinents.</li></ul> <p><b>Conformité au programme et aux politiques du FEM</b></p> <p><i>Désignation du Programme et conformité</i> : identifier le Programme opérationnel du FEM principalement concerné, préciser les mesures à court-terme et les activités éligibles.</p> <p><i>Conception du Projet</i> : exposer les aspects incrémentiels du concept, notamment :</p> <p><i>L'exposé du problème</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• ce qui se produirait en l'absence d'aide du FEM (programmes &amp; conséquences sur l'environnement mondial - scénario de référence) ;</li><li>• ce qui se produirait avec sa participation (programmes &amp; conséquences sur l'environnement mondial) - scénario alternatif.</li></ul> <p><i>La durabilité du projet (notamment au plan financier)</i> : indiquer les facteurs qui influencent la poursuite des avantages du projet une fois son exécution terminée.</p> <p><i>Sa transposabilité</i> : présenter le potentiel de répliquabilité des résultats du projet et de transfert de l'expérience dans un autre lieu.</p> <p><i>L'Implication des acteurs</i> : identifier les principaux acteurs liés aux objectifs du projet : le secteur privé, les ONG, communautés, organismes publics, etc.</p> <p><b>Financement</b></p> <p><i>Plan de financement</i> : indiquer les sources potentielles de cofinancement et préciser les instruments financiers concernés, lorsqu'ils ont été identifiés.</p> <p><b>Coordination et soutien institutionnel</b></p> <p><i>Engagements centraux et relations</i> : identifier les liens avec les AE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes nationaux/régionaux/sous-régionaux/mondiaux/sectoriels ;</li><li>• activités du FEM pouvant influencer le projet proposé (conception et exécution).</li></ul> <p><i>Consultation, coordination et collaboration entre les AE, et entre les AE et les Agents de réalisation, le cas échéant</i> : identifier les activités pertinentes d'autres AE (et AR) dans le pays/la région ; décrire comment seront assurées la coordination et la collaboration entre les AE (et entre les AE et les AR)</p>

lors de la conception du projet, le cas échéant.

**Réponse aux examens effectués**

- a) *Secrétariat de la Convention* : répondre aux commentaires du Secrétariat de la Convention ;
- b) *Secrétariat du FEM* : répondre aux commentaires du Secrétariat du FEM sur la version provisoire du document technique du projet ;
- c) *Autres AE et AR pertinents* : répondre aux commentaires émis par les autres AE et AR sur la version provisoire du document technique du projet
- d) *Groupe consultatif pour la science et la technologie* : répondre aux commentaires du Groupe consultatif pour la science et la technologie sur la version provisoire du document technique du projet.

Références :

[http://www.undp.org/gef/undp-gef\\_grant\\_opportunities/sub\\_grant\\_opportunities\\_files/full\\_project\\_concept.doc](http://www.undp.org/gef/undp-gef_grant_opportunities/sub_grant_opportunities_files/full_project_concept.doc)

**Encadré 7.**

### 3.6 Annexe 3 - Modèle de page de couverture pour une demande de PDF-B

<b>INFORMATIONS FIGURANT SUR LA PAGE DE COUVERTURE</b>	
1. Pays :	
2. Domaine d'intervention :	
3. Programme opérationnel :	
4. Titre du projet :	
5. Coût total :	
6. Financement demandé au mécanisme de préparation des projets:	
7. Contributions en nature :	
8. Organisme demandeur :	
9. Agent d'exécution :	
	Bloc : PDF Bloc B
10. Durée :	
<b>STRUCTURE DU PROJET</b>	
11. Objectif du projet :	
12. Importance pour l'environnement mondial :	
13. Contexte :	
14. Descriptif du projet : dispositions pour son exécution	
15. Description des activités qui seraient financées par le PDF :	
16. Résultats des activités financées par les ressources du Bloc B :	
17. Admissibilité :	
18. Appui national :	
19. Justification	Avantages pour l'environnement mondial
20. Calendrier	
21. Budget	
Résultats	
Activités	
Dépenses prévues : dollars américains	

### 3.7 Annexe 4 - Modèle de demande de PDF-B

• Intitulé du projet :
• Pays :
• Domaine d'intervention :
• Organisme demandeur :
• Agent de réalisation :
• Coût total du projet :
• Financement demandé au mécanisme de préparation des projets Bloc B :
• Cofinancement du PDF :
• Financement Bloc A accordé :
• Contexte :
• Récapitulatif des objectifs du projet et description :
• Description des activités qui seraient financées par le PDF :
• Éligibilité :
• Niveau d'appui national :
• Résultats des activités financées par le PDF :
• Caractéristiques particulières - Aspects de l'analyse demandant une attention particulière :
• Éléments à financer :
• Tableau des coûts :

ÉLÉMENT / Activité	FEM	GOVERNEMENT
Total :		



### 3.8 Annexe 5 - Modèle de fiche de projet à part entière

#### Fichier-modèle du PNUD de projet à part entière

##### 1. Propriété du pays

a) *Admissibilité du pays* : préciser la date de ratification de la convention concernée, le cas échéant, suivi de : "[Pays] est admissible à l'assistance technique du PNUD.

b) *Initiative des pays* : décrire clairement la compatibilité du projet avec :

- les rapports nationaux/communications adressés aux Conventions ;
- les plans de développement nationaux ou sectoriels ;
- les recommandations des réunions régionales intergouvernementales adéquates et les accords.

c) *Agrément* : écrire : "le projet a été agréé par le point focal opérationnel du FEM dans une lettre datée du [ajouter la date] – cf. Annexe 2 B."

##### 2. Conformité au programme et aux politiques

a) *Désignation du Programme & Conformité* : décrire de quelle manière les objectifs du projet demeurent conformes aux objectifs du Programme opérationnel ou aux critères opérationnels.

b) *Conception du Projet* : décrire :

- les aspects sectoriels, les causes profondes, les menaces, les obstacles, etc., qui affectent l'environnement mondial ; inclure ici le contexte institutionnel et légal et, si le projet concerne la biodiversité, expliquer son importance au niveau mondial ;
- le cadre logique du projet, sa cohérence stratégique, ses buts, objectifs, résultats attendus, intrants/activités, indicateurs mesurables de performance, risques et postulats ;
- brièvement, les activités proposées et la manière dont ces activités permettront d'atteindre les résultats attendus du projet (2 pages au plus) ;
- les résultats attendus ;
- les bénéfices du projet pour l'environnement mondial et au niveau national ;
- les coûts incrémentiels estimés sur la base du cadre logique du projet et la façon dont ils ont été estimés ; fournir sur ce plan l'argumentaire préalable à l'accord du directeur général et président.

c) *Durabilité notamment financière* : décrire l'approche proposée, dans le cadre et/ou en dehors du projet, en intégrant les facteurs qui pérenniseront les résultats du projet après le terme de son exécution.

d) *Transposabilité* : décrire l'approche proposée, le cas échéant, en matière de transfert des connaissances (ex. : diffusion des enseignements tirés du projet, ateliers de formation, échange d'informations, forum national et régional, etc. (peut faire partie du descriptif de projet).

e) *Implication des acteurs* : décrire comment les parties prenantes ont été impliquées dans l'élaboration du projet et l'approche qui sera retenue en la matière au cours des phases ultérieures d'approfondissement et de mise en œuvre.

*f) Suivi & Évaluation :*

- Décrire comment la conception du projet a intégré les enseignements dégagés de projets similaires antérieurs et comment sera conçu le suivi-évaluation du projet dans le cadre logique retenu, et notamment ;
- préciser par type d'activités les indicateurs d'objectifs et de résultats, y compris en vue des évaluations intermédiaires, ainsi que les instruments de mesure qui seront utilisés ;
- présenter le dispositif prévu à cette fin au plan organisationnel ;
- en donner le mode de financement et la répartition détaillée ainsi que le coût total indicatif, éventuellement en fonction du coût total du projet.

### **3. Financement**

*a) Plan de financement :*

- finaliser le coût du projet en détaillant notamment les coûts par activité et sous-activité, leur mode de financement et le calendrier des dépenses ;
- finaliser le plan de financement, notamment les engagements des autres bailleurs, pièces justificatives à l'appui.

*b) Rentabilité du projet :* estimer la rentabilité lorsque cela est possible et décrire les approches alternatives qui ont été étudiées puis écartées.

### **4. Coordination et soutien institutionnel**

*a) Engagements centraux et relations :* décrire de quelle manière le projet proposé s'inscrit dans les programmes de l'AE, à toutes échelles de considération, nationale, régionale, mondiale, sectorielle, ainsi que les activités du FEM pouvant avoir une influence sur le projet proposé, sa conception et son exécution.

*b) Consultation, Coordination et Collaboration entre les AE, et entre les AE et les Agents de réalisation, le cas échéant décrire :*

- de quelle manière le projet proposé rejoint éventuellement les activités des autres AE et AR, dans le pays ou la région.
- comment la coordination et la collaboration ont été assurées avec ces AE lors de la conception du projet.

### **5. Réponse aux examens effectués**

*a) Conseil :* répondre aux commentaires du Conseil exprimés lors de l'admission du projet sur la liste des projets à part entière puis lors de l'inscription du projet au programme des travaux ;

*b) Secrétariat de la Convention :* répondre aux commentaires du Secrétariat de la Convention concernée ;

*c) Secrétariat du FEM :* répondre aux commentaires du Secrétariat du FEM sur la version provisoire de la fiche de projet puis à l'occasion de l'inscription du projet au programme de travail ;

*d) autres AE et AR concernés :* répondre aux commentaires des autres AE, et AR concernés sur la version provisoire de la fiche de projet ;

*e) Groupe consultatif pour la science et la technologie :* répondre aux commentaires du Groupe consultatif pour la science et la technologie exprimés à l'occasion de l'inscription au

programme de travail.

f) *Évaluation par un expert issu du fichier d'experts STAP :*

Répondre à l'évaluation par un expert inscrit au fichier d'experts STAP<sup>4</sup>, notamment lors de l'inscription du projet au programme de travail.

**Annexes**

Matrice du cadre logique

Lettre d'agrément

Évaluation STAP

Réponse à l'évaluation STAP

Stratégie de participation publique

Réponse aux commentaires émis par le Secrétariat du FEM et le Conseil à l'occasion de l'inscription au programme de travail.

**Référence:**

[http://www.undp.org/gef/undp-gef\\_grant\\_opportunities/sub\\_grant\\_opporotunities\\_files/full\\_project\\_brief\\_section\\_2.doc](http://www.undp.org/gef/undp-gef_grant_opportunities/sub_grant_opporotunities_files/full_project_brief_section_2.doc)

**Encadré 8.**

<sup>4</sup> L'évaluation de l'expert issu du fichier d'experts STAP et la réponse AE, doivent obligatoirement être annexées à la synthèse du projet.